

Cette brochure contient tous les rapports aux sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondante.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure
Lettres et Sciences humaines
15, parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07

Téléphone 04 37 37 60 00
Télécopie 04 37 37 60 60

Sujet : maîtrise de l'environnement et risques sanitaires

La session 2009 de la composition de géographie a donné des résultats tout à fait satisfaisants, en dépit de l'annulation et du report de l'épreuve, risque malheureusement inhérent à tout concours. Les candidats se sont bien remobilisés, aidés en cela par les préparateurs. En parallèle, toutes les conditions ont été réunies pour que le jury puisse évaluer sereinement les copies.

La moyenne de l'épreuve est de 8.76 (8.65 en 2007 et 8.33 en 2008), toutes séries confondues, puisqu'elles ont disparu à l'écrit dans le cadre de la réforme du concours. Si on les reconstitue, la moyenne est de 8.15 en langues, de 8.64 en lettres et arts et de 9.31 en sciences humaines. 271 copies ont eu des notes inférieures à 3 et 233 candidats ont obtenu 15 et plus. Le jury a une fois encore utilisé toute la gamme de notes de 0 à 20.

Un des pièges du sujet consistait à voir dans la conjonction de coordination une cause nécessaire et suffisante : la maîtrise de l'environnement permettrait de réduire voire d'éliminer les risques sanitaires. Cette liaison linéaire, réductrice et déterministe était tentante mais très peu de candidats l'ont faite, à la grande satisfaction des correcteurs. L'idée pouvait être mentionnée pour être démontée dans le cours de l'argumentation.

La difficulté du sujet résidait notamment dans la capacité à expliquer, dans un exercice en temps limité, la complexité, d'une part, de la notion de l'état de santé de populations et, d'autre part, de ses interrelations avec l'environnement. La dimension multifactorielle de la santé et ses liens avec les conditions de vie a été plus ou moins bien soulignée par les candidats. Si les contextes économiques ou politiques ont été évoqués, les politiques d'éducation au risque sanitaire ont été occultées. Les copies qui ont raisonné sur les politiques d'accès et sur l'accessibilité aux soins dans le cadre de maillages sanitaires ont été appréciées car elles mobilisaient un élément géographique de premier ordre (la France fournissait de bons exemples en la matière).

La preuve par l'exemple était une bonne façon de procéder à ce niveau de réflexion pour montrer la complexité des interrelations entre maîtrise de l'environnement et risques sanitaires. De bons exemples, chiffrés, travaillés, bien choisis pouvaient servir à démontrer et pas seulement à illustrer le propos. Ainsi un exemple bien choisi de gestion de l'eau en matière de risques sanitaires était attendu dans un tel sujet, soit pour en montrer les aspects positifs pour la santé (bonification, aménagements...), soit pour montrer les conséquences négatives, inattendues, différées dans le temps sur la santé des populations. Une comparaison entre deux pays tropicaux exposés aux mêmes risques sanitaires pouvait souligner le poids des politiques pour expliquer les différences de prévalence de certaines maladies.

Malgré une amélioration notable, de nombreux candidats oublient encore de définir les termes du sujet pour en tirer une problématique.

Il était nécessaire de définir la notion de santé, même si elle n'apparaissait dans le libellé que sous forme d'adjectif. La définition de l'OMS était bienvenue et suffisante dans l'introduction pour circonscrire la notion de risque à laquelle elle était jointe. Mais au cours du devoir, il fallait évoquer la mesure de l'état de santé et les principaux indicateurs (espérance de vie, mortalité...) pour montrer qu'une population donnée n'est pas dans le même état de santé selon les indicateurs retenus mais aussi selon l'échelle. Le jury rappelle qu'une démonstration géographique s'appuie sur la mesure absolue ou relative des phénomènes évoqués, par des chiffres précis, des ordres de grandeur par exemple.

La notion de risque a été le parent pauvre de la grande majorité des devoirs, les candidats ont davantage articulé leur problématique autour de la notion de maîtrise. Le jury en a tenu compte dans son évaluation. La notion est pourtant éminemment géographique et riche. Du risque, on pouvait retenir sa dimension évolutive dans le temps et dans l'espace pour cerner sa probabilité d'occurrence. Deux notions afférentes à celle de risque ont été inégalement mobilisées : si la vulnérabilité des sociétés a été relativement bien évoquée, la notion d'aléa est restée en grande partie inconnue des candidats, par peur sans doute d'être trop déterministes ou descriptifs. D'autres ont perçu les risques comme des catastrophes ou des pandémies, occultant les risques sanitaires domestiques (environnement du logement).

Il fallait dire au cours du devoir que les risques sanitaires ne sont pas complètement éradicables ; ils sont déplacés, transformés voire renouvelés par les actions humaines. La transition sanitaire signifie bien cette impossibilité d'éliminer les risques en distinguant plusieurs phases. De nombreux exemples permettaient de décliner différents types de risques (naturels ou technologiques) et leurs incidences sur la santé. Il aurait été bon d'évoquer la part des représentations

dans l'appréhension du risque et, mieux encore pour un raisonnement géographique, de dire que la mesure chiffrée du risque et la possibilité de le cartographier sont des éléments centraux de ces représentations. Enfin, le risque n'est ni pour l'environnement ni pour la planète, dans des généralisations abusives, mais bien pour des sociétés variées et diffère aussi l'échelle d'analyse.

La notion d'environnement est vaste et devait s'éloigner des deux extrêmes suivants : celui d'un environnement uniquement social et celui d'un environnement au sens écologique où l'homme n'est qu'un agent parmi d'autres. Ces deux extrêmes posés, la composante naturelle est essentielle mais l'environnement est aussi un construit social. Le jury a ainsi été surpris par la faible mobilisation de la notion de biotope pour évoquer l'environnement naturel et ses réservoirs d'agents pathogènes. Il s'agissait pourtant d'une notion importante pour le sujet et à partir de laquelle on pouvait démontrer le déterminisme naturel, en montrant que, pour une même présence de l'aléa, la vulnérabilité différait selon les politiques et les organisations sociales.

Il fallait travailler la notion de *maîtrise*, pour sortir du manichéisme de la bonne ou de la mauvaise maîtrise de l'environnement et s'interroger plutôt sur les modalités de cette maîtrise : aspects positifs ou négatifs mais aussi effets pervers. La recherche de l'amélioration des conditions de vie peut amplifier et modifier les risques sanitaires. La détérioration de ces mêmes conditions a aussi des impacts sanitaires. Cela permettait de bien relier le sujet à la dimension systémique, multifactorielle et de faire référence aux acteurs et aux politiques mises en place. Car qui maîtrise ? Certaines copies font référence à l'homme de façon désincarnée et universelle ; or il s'agit bien de choix politiques ou d'organisation sociale qui renvoient à la diversité des sociétés et de leurs réponses aux risques sanitaires (politiques, aménagements...). Là encore des exemples bien choisis pouvaient le montrer.

Les bonnes problématiques sont celles qui ont réussi à montrer que l'environnement n'est pas seulement un support de risques sanitaires (il s'agit alors d'un déterminisme naturel), mais qu'il est aussi un produit - dans ce cas le risque sanitaire change quand se modifie l'environnement - et qu'il constitue donc un enjeu en matière de santé, ce que les politiques et les aménagements illustrent à différentes échelles. Partir du paradoxe que la plus grande maîtrise environnementale par les sociétés contemporaines n'empêche pas les risques sanitaires de se diversifier permettait ensuite de montrer en quoi les interrelations entre maîtrise de l'environnement et risques sanitaires illustraient la nature complexe du lien entre santé et environnement.

On pouvait ainsi montrer, dans un premier temps, que la réduction des risques sanitaires semble supposer la maîtrise de l'environnement pour démontrer ensuite l'impossible élimination des risques sanitaires (effets non désirés des politiques et aménagements, déplacement spatial et social des risques sanitaires, leur transformation, leur diffusion à petite échelle avec la mondialisation) et s'interroger enfin sur les limites de la maîtrise environnementale qui expliqueraient partiellement les transformations des risques sanitaires (progression de l'urbanisation et ses impacts, développement des mobilités, retour à une gestion raisonnée de l'environnement, problématique du développement durable)... Mais il ne s'agit là que d'une suggestion et le jury a été ouvert à la pluralité de plans bien menés, s'appuyant sur une démonstration et une progression de l'argumentation.

Les problématiques manichéennes raisonnant sur les conséquences positives ou négatives de la maîtrise de l'environnement sur la santé, généralement traitées dans les deux premières parties, aboutissaient en général à une troisième partie étriquée et oubliaient trop la dimension des risques.

Le plan de type thèse, - la maîtrise de l'environnement permet de diminuer les risques sanitaires -, antithèse - la maîtrise de l'environnement amplifie le risque sanitaire - a souvent été mobilisé par les candidats mais là encore la troisième partie, à défaut de synthèse possible, se perdait dans l'évocation d'un développement durable, panacée à mettre en œuvre pour pallier les risques sanitaires. En revanche cette année, les troisièmes parties prescriptives ont été peu nombreuses et le jury s'en réjouit. Les plans par échelles, peu présents cette année, se heurtaient aux redites et à la difficulté de montrer les interactions entre échelles. De bonnes copies ont cependant su surmonter cette difficulté.

La distinction pays du Nord, du Sud et pays émergents était ici opératoire pour montrer les diversités des risques sanitaires, en lien avec la transition sanitaire notamment. Certains candidats la maîtrisaient mal. Dans les pays du Sud et les PMA (pays les moins avancés) en particulier, les conditions pour garantir l'état de santé des populations sont difficiles. Mais les choix de politiques d'éducation, de prévention, d'aménagement sont essentiels et expliquent les différences de prévalence de certaines maladies tropicales dans les pays dits à risque (ex : bilharziose). Une comparaison entre deux pays pouvait aisément le montrer. Evoquer les pays du Nord permettait de mentionner les problèmes de santé environnementale, liés aux modes de vie dans ces États où les bonnes conditions de santé sont durables et réunies. La recrudescence des maladies chroniques (maladies pulmonaires, asthme, allergies...) liées aux pollutions est cependant un point d'actualité sanitaire. La question de l'environnement domestique pollué par les produits toxiques émerge actuellement dans ces pays. Dans les pays émergents, la situation est duale. La Chine cumule ainsi les risques liés au développement des pollutions et ceux inhérents à la diversité des biotopes et des zones de forte vulnérabilité. Les effets d'héritage sont ici sensibles.

La dimension multiscalaire est évoquée avec difficulté. La distinction entre trois niveaux d'échelle, généralement le global, le national et le local, aboutit dans certaines copies à un cloisonnement. Or, les phénomènes observés à grande échelle peuvent contredire ceux observés à petite échelle ! Ainsi, les disparités face au risque sanitaire observées dans certaines villes contredisent parfois les données d'ensemble à l'échelle nationale. La dimension « globale » des questions

de santé et environnement entrainé dans ce jeu multiscalaire : les implications sanitaires possibles de la tendance au réchauffement climatique et de l'intensification des mobilités internationales à petite échelle ont des répercussions à l'échelle locale (SRAS, grippe aviaire par exemple). Les processus géographiques de la mondialisation procèdent de la même logique : le mondial a des impacts sur le local (et vice-versa) et renforce les disparités locales face aux risques sanitaires. La mondialisation n'est donc pas un phénomène observable uniquement à petite échelle, elle se lit aussi à grande échelle. Enfin, la définition de la mondialisation tend dans certains devoirs à se confondre avec l'économie libérale, deux notions pourtant distinctes.

Quelques points sur la forme du devoir doivent enfin être soulignés.

On rappelle une fois encore qu'il faut aérer la copie par des sauts de lignes conséquents entre les parties, qu'il faut écrire les acronymes en toutes lettres à la première occurrence (PMA, PVD, PED le nécessitent pour clarifier le propos) et qu'il faut, enfin, relire son devoir pour corriger l'orthographe.

Les illustrations ont été appréciées d'autant qu'elles pouvaient sur un tel sujet être variées (croquis, graphiques, schémas) et déclinées à différentes échelles. Le graphique de la transition sanitaire bien commenté permettait d'éviter une longue description, un croquis à grande échelle (quartier, ville) permettait d'évoquer la diffusion d'une épidémie ou encore d'expliquer les conséquences d'un aménagement. De même, un bon schéma des formes de diffusion des épidémies servait une démonstration géographique. Le sujet ne se prêtait pas ici au croquis de synthèse.

En revanche, trois cercles concentriques pour illustrer « centre-périphérie » de façon primaire n'apportait rien à la réflexion. De même, des schémas sagittaux simplistes ont révélé la difficulté chez certains candidats à transcrire la complexité des liens entre santé et environnement et caricaturent le propos davantage qu'ils ne le servent. Le jury rappelle que les croquis doivent être en rapport avec le sujet : l'illustration rapporte des points supplémentaires, encore faut-il qu'elle serve la réflexion et qu'elle soit réalisée proprement, avec un titre et une légende.

Série Sciences humaines – spécialité

Commentaire de carte géographique

Lors de la session 2009, le nombre de candidats ayant composé est resté stable avec 749 copies corrigées (752 en 2008). La moyenne générale (7,71/20) s'est améliorée par rapport à celle de l'année 2008 (7,27/20), l'écart-type est de 3,18. Les notes s'échelonnent de 2 à 18, à l'exception de 3 copies notées 3 car blanches ou aberrantes. 96 candidats n'ont pas dépassé la note de 4/20, 309 candidats (41 %) ont obtenu entre 5 et 7/20, 139 candidats (18,5 %) ont obtenu plus de 10/20, ce qui constitue une baisse par rapport à la session 2008 (193 candidats) et seules 16 copies ont été notées 16/20 ou plus. On note donc une concentration accrue des notes dans un intervalle compris entre 5 et 9, notamment autour de 7 et 8, ce qui témoigne de copies faisant preuve de connaissances géographiques mais n'abordant que très superficiellement les thèmes de la carte d'Entraygues-sur-Truyère.

Le sujet proposé cette année tient compte de l'évolution de l'épreuve de commentaire de carte topographique. Comme nous l'avions annoncé dans le précédent rapport, les candidats ont eu à composer un commentaire de carte topographique, toujours au 1/50 000^{ème}, accompagnée d'une série de quatre documents complémentaires (présenté sur une feuille de dimension A3) permettant d'orienter l'analyse du document principal, soit la carte topographique au 1/50 000^{ème} d'Entraygues-sur-Truyère (carte IGN n°2437 - édition 2006) accompagnée d'une photographie aérienne ancienne (campagne de 1963, échelle 1/25 000^{ème}) et de trois tableaux de données statistiques communales d'évolution de la population, des résidences principales et des résidences secondaires de 1962 à 2004-2007 (source : INSEE, Recensement Général de la Population)

Le jury a choisi de retenir cette année une carte présentant un espace rural de faible densité. En l'accompagnant d'une photographie aérienne ancienne centrée, les candidats étaient amenés, en croisant les données photographiques de 1963 avec les données cartographiques de 2006, à montrer les évolutions paysagères (tant en termes de couvert végétal, de paysage agricole, que d'aménagements humains). Certes la photographie aérienne ancienne (qui avait été localisée sur la planche) pouvait paraître originale, elle n'en rejoint pas moins un exercice qui aurait consisté à proposer un extrait de carte topographique d'édition plus ancienne. Les tableaux statistiques permettent d'articuler la description de l'organisation du peuplement et du bâti (densité et formes) avec l'évolution démographique et résidentielle depuis 1962.

Si l'exercice est toiletté, les exigences des correcteurs en termes de rigueur du raisonnement géographique et de précision du vocabulaire demeureront des éléments forts de l'évaluation des copies.

Le sujet permettait de mettre en valeur les spécificités d'un espace de moyenne montagne tout en abordant la question plus générale des espaces ruraux de faible densité.

Le carton de localisation était peu explicite, nombre de localisations se sont révélées très farfelues. Le jury a accepté les localisations approximatives qui situaient l'espace dans le Massif Central, ou mieux dans l'Est - Sud-Est du Massif Central. Il a bien entendu valorisé les copies qui ont su localiser précisément la région d'Entraygues-sur-Truyère dans le département de l'Aveyron et à proximité des Monts d'Aubrac (la commune de Condom-d'Aubrac était figurée sur le carton de localisation).

Le sujet, appuyé sur la carte topographique d'Entraygues-sur-Truyère, présentait des caractéristiques géographiques fortes qu'il convenait de relever dans une première lecture des documents. Ces éléments devaient ensuite faire l'objet d'une observation fine en croisant les trois types de documents. Ils pouvaient ensuite servir de trame à l'organisation du commentaire écrit final.

Les traits suivants devaient être relevés :

- Un espace de moyenne montagne caractérisé par des altitudes variant de 500 à 1 000 mètres et de fortes pentes (il fallait les deux pour définir la moyenne montagne), un couvert forestier important (notamment à l'ouest et sur les rives de la Truyère, en distinguant la forêt de protection et la forêt de couverture), un réseau hydrographique organisé autour des gorges de la Truyère, une mise en valeur agricole d'élevage extensif avec des formes ponctuelles d'intensification (relever les bories, les burons, l'abattoir et la fromagerie à Laguiole, quelques bâtiments d'élevage). Le jury rappelle que les expressions « activités traditionnelles » et « système agro-sylvo-pastoral » n'ont plus cours dans une géographie moderne.
- un espace contraignant marqué par un relief contrasté et de fortes dénivellations, des pentes et un risque inondation qui obligent les hommes à s'établir sur les hauteurs (parler d'interfluves), un réseau d'infrastructures de transport limité aux infrastructures routières. Le relief contraignant détermine un réseau routier, certes dense, mais au tracé étroit et sinueux qui entraîne des distances-temps importantes. On pouvait relever le site contraignant de la commune d'Entraygues.
- un espace de faible densité (que l'on pouvait estimer à moins de 30 habitants au km²), une structure du peuplement regroupé en gros bourgs et dispersé en hameaux et fermes isolés. Les expressions de « diagonale du vide » ou de « France du vide » étaient bienvenues. La faible densité devait également s'appréhender en termes de services et d'équipements, qu'ils soient publics (notamment scolaires avec l'absence de collèges répertoriés sur la carte, et donc l'hypothèse d'un équipement scolaire limité au niveau élémentaire, mais aussi sanitaires – hôpital, maison de retraite) ou privés (moins souvent figurés sur les cartes dans des espaces de faible densité). Les bourgs ruraux ou pôles ruraux prennent une importance particulière dans ce type d'espace, en tant qu'ils offrent l'essentiel des services de proximité. Il convenait également de situer l'espace régional à plus petite échelle dans une région très faiblement urbanisée et éloignée des pôles urbains régionaux, eux-mêmes de taille réduite (Aurillac, en premier lieu) et de parler d'isolement ou d'espace périphérique.
- un espace marqué par un déclin démographique prononcé et ancien qui touche l'essentiel des communes de la carte (ou du moins celles qui sont présentées dans les tableaux statistiques, pour être rigoureux). Il fallait tout de même noter que les principaux bourgs ruraux maintiennent leur population (tel Laguiole) aux dépens des plus petites communes qui, elles, perdent régulièrement des habitants depuis 1962. On pouvait également noter que le déclin des résidences principales est moins prononcé que celui de la population, ce qui traduit deux processus : le vieillissement de la population et la décohabitation des familles (passage d'une résidence multi-générationnelle à plusieurs logements quand les différentes générations d'une famille continuent à résider sur place de façon permanente).
- un espace aménagé : la carte présente l'intérêt des nombreux aménagements hydro-électriques sur la Truyère et ses affluents. Il fallait les nommer et les décrire avec précision (barrages, lacs de barrages artificiels, prise d'eau du barrage de Montézic, centrales et postes électriques, centrale au fil de l'eau, centrale hydroélectrique souterraine, réseau de lignes électriques), en montrer l'organisation d'ensemble. On pouvait parler d'aménité hydraulique ou au moins d'exploitation de la ressource en eau. Les aménagements concernent également le paysage agricole. La comparaison de la photographie aérienne de 1963 et de la carte de 2006 montraient le déclin du paysage de bocage par arrachage des haies et agrandissement des parcelles, en prenant l'exemple de la commune de Sainte-Geneviève-sur-Argence). Toujours selon le même principe, on pouvait noter une extension des surfaces bâties sur la commune de Sainte-Geneviève-sur-Argence sous forme d'un petit lotissement au lieu-dit les Molinières. Certes, son ampleur est limitée, elle répond à la faible densité de peuplement régional, mais ces nouvelles constructions montrent également qu'il faut relativiser la déprise rurale, ou tout du moins la nuancer.
- un espace qui connaît une réorientation vers les activités touristiques : le tableau statistique présentant l'évolution de nombre de résidences secondaires parlait de lui-même. Le croisement entre les données de la carte topographique et celles du tableau statistique de la population permettait de comparer la densité du bâti résidentiel avec des niveaux de peuplement réduits, ce qui confirmait l'importance du nombre de résidences secondaires dans le bâti communal. Il était également judicieux de croiser le tableau statistique des résidences secondaires avec celui des résidences principales pour émettre l'hypothèse que nombre de résidences principales étaient passées sous le statut de résidences secondaires, soit par conservation d'une maison familiale, soit par achat par des populations d'origine extérieure, voire étrangère. On pouvait qualifier ce tourisme rural de tourisme vert, de tourisme de nature ou de tourisme vert, en évoquant son caractère saisonnier. Il était intéressant de montrer la double fonctionnalité de certains lacs de barrages servant à la fois à la production hydroélectrique et à la récréation des touristes. Même si elles n'étaient pas directement visibles sur la carte, le candidat pouvait évoquer les productions locales artisanales (couteaux) et agro-alimentaires (fromage Laguiole AOC) et pouvaient aller jusqu'à faire référence aux notions de ressources territoriales, d'espaces ruraux de qualité.

Ces différents éléments constitutifs du sujet proposé permettaient de construire le commentaire. Un plan thématique paraissait le plus approprié. Il pouvait s'organiser avec une première partie consacrée à l'explication d'un milieu de moyenne montagne contraignant et difficile à mettre en valeur en montrant les contrastes paysagers entre l'ouest et l'est, une deuxième partie était consacrée aux expressions spatiales de la déprise tant en termes de paysages agraires que de démographie, de services et d'équipements, une troisième partie abordait les mises en valeur des aménités touristiques et hydroélectriques.

On pouvait éventuellement envisager un plan régional distinguant les plateaux de l'Ouest et de l'Est, d'une part, et les vallées et les gorges, d'autre part. Cependant, il était difficile de le mener sans risquer les répétitions concernant des éléments structurels forts tels que la faible densité, la déprise démographique et agricole.

L'exercice du commentaire de documents géographiques appelle la réalisation d'un certain nombre d'illustrations. Sans les multiplier à l'envie, trois illustrations pouvaient utilement servir d'appui au commentaire. Un croquis de finage (celui de la commune de Sainte-Geneviève-sur-Argence) présentait l'intérêt de pouvoir montrer les évolutions de types d'occupation des sols entre les années 1960 et les années 2000, en valorisant par un croquis croisant la carte topographique et la photographie aérienne ancienne. Un tableau reprenant les statistiques de quelques communes emblématiques (Laguiole comme pôle rural qui maintient sa population et ses résidences permanentes et secondaires, Lacroix-Barrez qui voit sa population diminuer mais ses résidences principales légèrement augmenter et ses résidences secondaires exploser, Soulages-Bonneval dont la population et les résidences principales augmentent alors que les résidences secondaires diminuent) permettait de nuancer le propos de la déprise rurale. Enfin un croquis de synthèse avec une légende organisée reprenant de façon graphique le plan et les éléments saillants du commentaire valorisait la copie.

Le jury rappelle que la technique du commentaire de documents géographiques appuyé sur une carte topographique doit réserver une part importante du commentaire à la description de détail. Trop de copies se lancent dans une description superficielle et digressent vers un discours général dont le rapport direct avec la carte n'est pas garanti.

En conclusion, le jury a apprécié de pouvoir proposer un exercice renouvelé par la possibilité de varier la nature des documents d'accompagnement. Cette épreuve modernisée permet de proposer des documents qui complètent les thématiques de la carte retenue pour le commentaire. Ces derniers peuvent aussi bien concerner un extrait de carte topographique d'édition ancienne, un extrait de carte topographique d'échelle différente, des tableaux statistiques et/ou graphiques issus des principaux recensements nationaux, des photographies (qu'elles soient aériennes, obliques ou au sol, actuelles ou anciennes), un extrait d'article de presse, etc. Le jury ne manquera pas de continuer à faire bon usage de ces différentes options lors des prochaines sessions. Il rappelle que le document principal demeure une carte topographique d'échelle 1/50 000ème et que les documents d'accompagnement seront toujours présentés sous forme d'une planche de format A3.

Oral

Le jury a entendu cette année 63 candidats soit deux de plus que l'an dernier. La moyenne de 2009 atteint 10,13 / 20, une valeur comparable à celle des deux années précédentes (10,78 en 2008, 10,4 en 2007). L'échelle de notation est restée large, allant de 3/20 à 20/20. Les bons et très bons exposés, notés au-dessus de 14, sont au nombre de 15, soit un quart de l'effectif des candidats. 33 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10. À l'inverse, neuf candidats n'ont pas réussi à obtenir plus que 5, sanction d'un contenu explicatif insuffisant, ou de contresens majeurs sur l'espace étudié.

Les sujets proposés couvraient des espaces variés et permettaient d'aborder une grande diversité de thèmes : villes moyennes (Bourges, Roanne, Moulins) et métropoles régionales (Rennes, Dijon, Caen, Grenoble, Lille), espaces ruraux agricoles ou industriels (Charolles, Livarot, Les Herbiers, Ambérieu-en-Bugey), moyennes montagnes peuplées ou de faibles densités (le Puy, Aurillac, Le Caylar, Moustiers-Sainte-Marie), régions de vieilles industries en reconversion (Saint-Etienne, Commercy, Hénin-Beaumont), littoraux touristiques ou stratégiques (Calvi, La Tranche-sur-Mer, Cherbourg, Camaret) ou encore hautes montagnes méditerranéenne ou alpine (Saint-Gervais-Mont-Blanc, Monte d'Oro-Monte Rotondo).

Le jury a choisi de proposer de nombreuses cartes topographiques au 1/25 000ème (TOP 25 ou série bleue de l'IGN) pour encourager des analyses à l'échelle fine.

Les sujets peuvent être classés en quelques catégories-types :

- une carte récente accompagnée d'une édition ancienne (d'échelle identique ou différente) ;
- une carte accompagnée de documents statistiques issus du Recensement Général de la Population de l'INSEE ou du Recensement Général de l'Agriculture ;
- une carte accompagnée de clichés aériens obliques ou verticaux ou encore de photographies au sol, y compris de photos anciennes ;
- une carte et un texte ou des documents thématiques (plan d'aménagement urbain ou touristique, aire d'appellation d'origine contrôlée, système productif local, domaines skiables...)

Il importe de rappeler que ces documents doivent éclairer le commentaire, permettre d'envisager un angle d'attaque particulier, encourager la mesure ou la qualification précise des phénomènes invisibles autrement (dynamiques migratoires ou démographiques, types de couvert végétal ou de bâti urbain...). Ils doivent impérativement être exploités par les candidats qui y trouveront matière à analyser les processus spatiaux et qui doivent toujours se demander comment se traduisent, dans l'espace, les faits indiqués par ces documents.

On mentionne quelques points sur lesquels les candidats devraient être plus rigoureux.

- les plans prêts-à-l'emploi que l'on croit à tort en mesure de « sauver les meubles » mais qui ne font que souligner l'incapacité du candidat à analyser ce qu'il affirme dans les limites de la feuille proposée. Le commentaire de carte n'est pas une leçon de géographie établie à partir d'une fiche de synthèse.

- La mauvaise hiérarchisation des phénomènes : passer les deux tiers du temps sur l'espace environnant une grande agglomération et survoler l'organisation du tissu urbain et les dynamiques récentes d'évolution urbaine est une grossière erreur. De même, consacrer l'essentiel du temps de l'exposé au centre-ville d'une grande agglomération en négligeant les espaces périurbains, qu'ils soient contigus ou plus éloignés, et le cadre régional engendre un exposé lacunaire.

- L'utilisation incantatoire de lieux communs parfois sous-tendus par des jugements de valeurs implicites : l'exposé condamne un peu vite certains espaces en « crise » ou peu peuplés et s'achève sur un pessimisme péremptoire. L'expression est une facilité de langage qui relève parfois du contresens car les drames économiques, pour les espaces concernés, sont vieux de plusieurs décennies déjà. Une fois dressé le constat de la « crise », n'est-il pas plus intéressant de se concentrer sur les faits actuels ou sur les contraintes spatiales des structures anciennes dans les plans de reconversions, de démontrer les processus de régénération urbaine avec exemples précisément localisés et décrits à l'appui ?

- Dans le même ordre d'idée, il faudrait user avec plus de circonspection d'expressions approximatives comme « activités traditionnelles » ou « économie agro-sylvo-pastorale ». La première n'a que peu de signification. Doit-on entendre « archaïques », « figées », « immuables » et accepter ce que cela comporte de jugement de valeur ? Et si l'on veut désigner ainsi des productions ayant un caractère de « terroir », n'oublions pas que certaines de ces productions sont récentes, que leur labellisation officielle l'est encore plus et que, toujours, elles se sont adaptées au goût des consommateurs. La seconde expression ne correspond plus, depuis six ou sept décennies au moins, aux conditions de l'économie agricole en France ; « élevage » convient ainsi mieux que « pastoralisme ».

On ne peut certes pas faire de bon commentaire sans connaissance solide sur l'espace français métropolitain ou ultra-marin, mais un commentaire n'est pas une leçon à portée générale. Les candidats pratiquant ainsi une véritable analyse de la feuille qui leur était proposée ont été valorisés et ont en général obtenu de bonnes notes.

Le jury renouvelle les recommandations habituelles. Commenter une carte ne consiste pas à énumérer ce que l'on y observe, ni à appliquer des catégories d'interprétation toutes faites. Il faut certes savoir décrire et c'est une qualité première du géographe, mais surtout, il faut ensuite analyser, montrer comment l'espace fonctionne, par des flux, des activités. Il faut s'intéresser à la répartition des personnes et des activités, et éventuellement à leur recomposition spatiale au cours du temps, exercice que permet aisément une carte accompagnée d'une édition ancienne ou de statistiques proposées sur plusieurs décennies.

Un plan satisfaisant est une condition préalable à un exposé réussi. Encore faut-il que le contenu soit à la hauteur de ce qu'annonce l'introduction, qu'il soit analytique, appuyé sur des exemples précisément localisés et décrits avec finesse, et formulé au moyen d'un vocabulaire géographique.

Sur le plan du vocabulaire, le jury est resté consterné en découvrant cette année une majorité de candidats incapables de définir précisément des formes topographiques simples, leur appartenance à de grands ensembles de formes de reliefs, des types de substrats. L'emploi de quelques termes précis (région de socle, massif ancien, vallée de ligne de faille, littoral d'accumulation, cône de déjection ...) témoignerait d'une attention minimale à des réalités qui continuent d'interférer avec les aménagements ou les activités (qualité des eaux, thermalisme, recul des plages...). De même, le jury a été particulièrement sensible aux lacunes exprimées par nombre de candidats à propos des espaces périurbains. Si l'on peut accepter une présentation distinguant la ville de ses campagnes environnantes (nous parlons bien de distinction et non d'opposition), on ne peut admettre la quasi-absence de l'usage du terme « périurbain » pour qualifier ces espaces à proximité plus ou moins immédiate des métropoles régionales qui connaissent de profondes modifications spatiales, sociales, économiques et environnementales, ce dont témoignent aujourd'hui la plupart des manuels de géographie du premier cycle d'enseignement supérieur. Dans le même ordre d'idée, nombre de candidats ne savent pas faire un usage raisonné du terme de mitage, qu'il convient de réserver à des opérations foncières et immobilières ponctuelles, disséminées de façon anarchique dans l'espace rural, sans parler de l'absence de maîtrise de termes tels que lotissement, zonage, rocade ou activités logistiques, pour n'en citer quelques-uns.

Enfin, en matière de pratique, il importe aussi que les candidats sachent présenter leur réflexion au jury, en montrant par des gestes précis ce qu'ils ont observé, et en bannissant les vagues revers de main qui laissent une impression d'approximation.



15 parvis René-Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

<http://www.ens-lsh.fr>

rubrique *Etudes*, *Entrer à l'ENS LSH*, *Concours*
admissions@ens-lsh.fr

ISSN 0335-9409